

Les défenseurs du bourg en assemblée

L'association IPSE (Environnement patrimoine bourg Eyssines) a tenu son assemblée générale, dimanche, à Lescorbes, devant une vingtaine de personnes. Après la lecture des bilans moraux et financiers, la présidente, Monique Guédon, a présenté aux adhérents le résultat de l'action auprès du tribunal administratif, concernant la demande d'annulation du permis de construire du 16 septembre 2014 accordé à la société Bourgogne Immobilier pour un projet situé avenue de l'Éclat. Car le 11 octobre 2016, le tribunal administratif a rejeté cette demande. Les éléments soulevés par IPSE qui auraient dû entraver l'annulation, après être réguliers. Aussi ont-ils décidé de faire un recours en cassation devant le Conseil d'État.

Un recours contre le PLU

Par ailleurs, l'association fera aussi un recours auprès du tribunal administratif sur le Plan local d'urbanisme, l'Autorité environnementale de l'État ayant donné un avis défavorable dans le sens de l'association.

Sur ces deux sujets, les adhérents ont voté à l'unanimité la poursuite des actions en justice.

Puis, l'association a ouvert les débats, en présence de deux élus locales, Catherine Peret et Sylviane Frémaux, et de deux membres du squat dit « solitaire » l'Aloué, situé rue Jean-Bogues. Diverses questions ont été posées à la première adjointe par Monique Guédon. « Qu'en est-il du projet Chalmetoff sur le bourg avec des constructions de timbres dans le cœur historique d'Eyssines? », a-elle demandé. « C'est n'au-



La réunion était présidée par Monique Guédon. >>> C. B. / A.

rait pas dû être appelé "projet" mais "étude" et, aujourd'hui, il n'est pas question qu'il voit le jour », lui a-on répondu. Concernant le devenir de la maison Labat, la première adjointe a indiqué que plusieurs maisons sont protégées et ne pourront être démolies. Elles font partie d'un projet de réhabilitation proposant des logements.

Squat du bourg

Les adhérents ont ensuite posé des questions sur le devenir de différentes zones du bourg comme la rue Jean-Labary. Un des membres de

l'Aloué a interpellé la première adjointe sur le fait que le squat soit privé d'eau et d'électricité. « Ce n'est pas l'objet de ma venue, je suis là pour répondre aux questions des adhérents », a-t-elle répondu.

Pour Monique Guédon, les squateurs « sont dans l'illégalité d'accord, mais pourquoi les priver d'eau et d'électricité en attendant la décision du juge? »

Pour Sylviane Frémaux, « il est normal d'avoir des divergences de vues sur les projets, mais la commune assume ses choix ».

Michel David